

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 20 février 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 28      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 14 février 2023 s'est réuni le Lundi 20 février 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, ROQUES Loréline,

Pouvoirs : de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FIGUES Fatima à HOCQUELET Joël, Maire, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick.

-----  
**B.12**

### **Gratuité Occupation du Domaine Public – Rassemblement Vieux boulons 2023**

Dans le cadre de l'aide consentie aux associations marmandaises pour leur participation à l'animation du territoire par l'organisation d'évènements, la Ville de Marmande propose de rendre gratuit l'occupation du domaine public pour l'association les « vieux boulons » dans le cadre de leurs rassemblements à but non lucratif qui ont lieu les 12 février, 12 mars, 09 avril, 07 mai, 11 juin, 09 juillet, 13 août, 10 septembre, 08 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2023

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- Décide** de rendre gratuit l'occupation du domaine public l'association les « vieux boulons » dans le cadre de leurs rassemblements à but non lucratif qui ont lieu les 12 février, 12 mars, 09 avril, 07 mai, 11 juin, 09 juillet, 13 août, 10 septembre, 08 octobre, 12 novembre et 10 décembre 2023
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 20 février 2023

La secrétaire de séance  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21.02.2023  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.02.2023

La Secrétaire de séance  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

